

MISSION HANDICAP

Participation aux commissions de détachement

Service emploi territorial | Juin 2021

DÉTACHEMENT D'UN FONCTIONNAIRE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ

Dans le cadre de la convention unique, le Centre de gestion de Seine-et-Marne propose aux collectivités territoriales et aux établissements publics de participer à leurs commissions de détachement de fonctionnaire travailleur handicapé.

La conseillère handicap et maintien dans l'emploi apporte son expertise lors de la mise en œuvre de la commission de détachement de fonctionnaire travailleur handicapé.

Déroulement du processus

Examen des candidatures

Étude des candidatures des fonctionnaires souhaitant bénéficier du dispositif de détachement transmises par la collectivité territoriale ou l'établissement public.

Auditions

Deux auditions :

- 1| Audition du/des candidats lors de la commission de détachement organisée par la collectivité ou l'établissement.
- 2| Audition d'appréciation de l'aptitude professionnelle au terme de la période de détachement du/des candidats.

Audition d'appréciation

Audition d'appréciation de l'aptitude professionnelle au terme de la période de prolongation du détachement du ou des candidats.

Les avantages

👍 Une représentante compétente au sein de la commission de titularisation compétente en matière d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

👍 Une action permettant de mettre en œuvre la politique RH en faveur du recrutement de travailleurs handicapés.

Votre interlocutrice

Delphine GATIER vous accompagne dans vos projets de développement d'une politique de recrutement de travailleurs handicapés au 01 64 14 17 72 ou mission-handicap@cdg77.fr